

Chère rentière, cher rentier,

Quelques informations pratiques .

Dans l'optique de sécuriser les investissements et donc les engagements de la Fondation, les membres du Conseil poursuivent leurs recherches d'un nouveau bien immobilier, tâche ardue en particulier sur Genève et l'Arc lémanique (un immeuble résidentiel locatif genevois fut en ligne de mire au mois d'avril). La demande est élevée et peu d'objets répondent aux critères de sélection du Comité de pilotage immobilier.

Nous vous rappelons que si vous êtes intéressé-e à louer un logement dans les immeubles de la Fondation :
- vous pouvez vous inscrire sur la liste ad hoc en envoyant un mail à info@musiquesarts.ch. Vous recevrez les informations concernant les logements vacants une semaine avant leur diffusion au public,
- si vous étiez déjà inscrit-e l'an dernier, merci de renouveler votre demande. Sans celle-ci, votre inscription sera supprimée.

Au niveau légal, le règlement de prévoyance a été mis à jour au 1er janvier 2022 suite à la réforme de l'AI, à l'introduction du nouvel article sur l'obligation d'annonce en cas de manquement à l'obligation d'entretien, à l'entrée en vigueur du mariage pour tous et à la nouvelle loi sur le congé de prise en charge pour les enfants gravement malades. Les modifications apportées au règlement au 1^{er} janvier 2022 sont dans la rubrique [Règlements et Publications : Fondation prévoyance Musique-Arts \(musiquesarts.ch\)](#) du site internet.

Vous y trouverez également le nouveau règlement, le rapport de la présidence 2021, les comptes révisés 2021, un factsheet présentant la situation de la Fondation au 31.12.2021 ainsi que les newsletters qui ont vu le jour cette année. Celles-ci répondent à la volonté du Conseil d'intensifier la communication avec les affiliés-e-s, comme avancé dans notre courrier de l'an passé.

En restant à votre disposition, nous vous envoyons, chère rentière, cher rentier, nos sincères remerciements pour la confiance renouvelée et nos salutations les plus cordiales.

Fait à Genève, juillet 2022.

Pour le Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts



Cyril Ledermann



Patricia Villars